







route d'Auteuil, l'attelage de Michel Yung, qui tenait la tête, prit subitement le trot. Ce charretier, âgé seulement de vingt-cinq ans, courut aussitôt et saisit les guides pour ralentir leur allure ; mais en ce moment le pied lui manqua, il tomba sur la charrue, et la roue de sa voiture lui passa sur le corps avant que ses camarades, témoins de sa chute, eussent pu accourir à son secours.

Tableau des Bourses de Paris du 3 Juin 1852. Contient des données sur le marché au comptant, les fonds étrangers, les valeurs diverses et les chemins de fer.

Tableau des Bourses de Paris du 3 Juin 1852. Contient des données sur le marché au comptant, les fonds étrangers, les valeurs diverses et les chemins de fer.

grand bal et intermède musical. L'orchestre exécutera, pour la première fois, le quadrille des Rendez-Vous bourgeois.

AVIS IMPORTANT. Les Inscriptions légales, les Annonces de MM. les Officiers ministériels, celles des Administrations publiques et autres concernant les appels de fonds, les convocations et avis divers aux actionnaires, ventes mobilières et immobilières, oppositions, expropriations, placements d'hypothèques et jugements, doivent être adressés directement au bureau du journal.

S'adresser à M<sup>e</sup> Amédée SIBIRE, avoué à Paris, rue Saint-Honoré, 291. (6279)

DEUX DOMAINES DANS L'YONNE. Etude de M<sup>e</sup> Ernest CABASSON, avoué à Auxerre. Vente sur publications judiciaires, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MERLIN, notaire à Toucy (Yonne).

AVIS. Les créanciers chirographaires de la société pour l'éclairage au gaz de la ville d'Alençon sont invités à se présenter le mercredi 7 juillet, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> Felix Hommey, notaire à Alençon, rue du Pont-Neuf, pour prendre part à la répartition et au paiement qui leur sera fait de la portion libre des prix de l'usine à midi.

Ventes immobilières. MAISON A PARIS. Etude de M<sup>e</sup> Amédée SIBIRE, avoué à Paris, rue Saint-Honoré, 291. Vente en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, le jeudi 10 juin 1852, d'une MAISON sise à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 238.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES. 4 P. CENT NETS D'IMPOTS. A vendre une BELLE FERME, près Château-Thierry, à quatre heures de Paris, par le chemin de fer de Strasbourg. — Produit, 9,000 fr.

HOTEL DURAS. Adjudication en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M<sup>e</sup> BOUDIN-DEVESVRES, l'un d'eux, le mardi 22 juin 1852, heure de midi.

AVIS. Le siège de la société LA FERTILITE, Compagnie générale de vidange et d'engrais, sous la raison sociale FOUCAUD et C<sup>e</sup>, est établi boulevard Montmartre, 8. (6931)

CELEBRITE. ANCIENNE MAISON Patente par le Gouvernement. M<sup>me</sup> DE SAINT-MARC, NEGOCIATRICE EN MARIAGES. S, RUE DE LA BOURSE. DISCRETION.

Tableaux de maîtres. — Avis aux amateurs de l'Europe réunis à Paris pour la vente des collections du maréchal Soult, duc de Dalmatie, de M. le comte de Morny, etc., etc.

HISTOIRE DES PEINTRES

DE TOUTES LES ECOLES, par M. CH. BLANC, avec notes, recherches et indications de M. ARMENGAUD. Prix des Tableaux dans les ventes. — Reproduction par la gravure des chefs-d'œuvre des maîtres. — Portraits, fac-simile, marques, monogrammes. — Chaque livraison, imprimée avec un grand luxe, contient huit pages de texte grand in-4°, avec quatre ou cinq belles gravures, et coûte seulement UN FRANC.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1852, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFAIRES.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, le 3 juin.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

DECLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du 3 JUI 1852. M. le juge-commissaire a déclaré la faillite ouverte et en a fixé provisoirement l'ouverture au dit jour.

ASSEMBLÉES DU 4 JUI 1852. M. COCHETUX, anc. cordonnier, conc.

SOCIÉTÉS. D'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société des Eaux d'Auteuil, Neuilly et communes environnantes, tenue à Paris le vingt et un mai mil huit cent cinquante-deux.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

DECLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du 3 JUI 1852. M. le juge-commissaire a déclaré la faillite ouverte et en a fixé provisoirement l'ouverture au dit jour.

ASSEMBLÉES DU 4 JUI 1852. M. COCHETUX, anc. cordonnier, conc.

SOCIÉTÉS. D'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société des Eaux d'Auteuil, Neuilly et communes environnantes, tenue à Paris le vingt et un mai mil huit cent cinquante-deux.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

DECLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du 3 JUI 1852. M. le juge-commissaire a déclaré la faillite ouverte et en a fixé provisoirement l'ouverture au dit jour.

ASSEMBLÉES DU 4 JUI 1852. M. COCHETUX, anc. cordonnier, conc.

SOCIÉTÉS. D'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société des Eaux d'Auteuil, Neuilly et communes environnantes, tenue à Paris le vingt et un mai mil huit cent cinquante-deux.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

DECLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du 3 JUI 1852. M. le juge-commissaire a déclaré la faillite ouverte et en a fixé provisoirement l'ouverture au dit jour.

ASSEMBLÉES DU 4 JUI 1852. M. COCHETUX, anc. cordonnier, conc.